

Foix, le 26 novembre 2024



Syndicat CGT des Personnels du Conseil Départemental 09

A

Madame la Présidente du Conseil Départemental
Hôtel du Département
09000 FOIX

Madame la Présidente,

Le syndicat CGT des Personnels du Conseil Départemental de l'Ariège s'inscrit pleinement dans la journée de mobilisation du 5 décembre 2024.

Les dernières annonces du ministre de la fonction publique sont un véritable camouflet à l'égard des agents de la fonction publique. Ses projets et ses discours ne visent qu'à nous faire passer pour des fainéants, des nantis, des profiteurs...

Il n'est pas le seul : récemment un conseiller départemental ariégeois a tenu dans la presse des propos analogues. Cet irrespect, ce mépris, ce manque de considération de la part d'un employeur public sont déplorables. C'est bien mal connaître le quotidien et l'engagement des agents de la collectivité. De quel droit et selon quelles connaissances médicales cet élu peut-il, à distance, au faciès et muni d'un stock d'a priori, juger de l'état de santé d'un agent et remettre en cause le diagnostic d'un soignant ? De tels discours légitiment et favorisent les insultes, violences, menaces que les agents subissent régulièrement. La chasse aux agents publics est ouverte ! L'employeur montre l'exemple.

Lors de la journée du 5 décembre, les agents du Conseil Départemental seront appelés à se mobiliser

CONTRE :

- La diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie ;
- Les 3 jours de carence ;
- Le non versement de la Gipa ;
- Les propos insultants et diffamatoires à l'égard des agents et notamment lorsqu'ils émanent des employeurs publics.

POUR :

- Des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ;
- Des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes et des mesures salariales générales ;
- La refonte des grilles indiciaires ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- L'abandon des orientations du projet de loi dit « Guerini » ;
- L'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et de la loi dite de transformation de la Fonction publique.

Afin de soutenir ces revendications et permettre au personnel de participer aux initiatives qui seront organisées, le Syndicat CGT des Personnels du Conseil Départemental de l'Ariège dépose, par la présente, et pour l'ensemble des agents relevant de la collectivité, privé, public, ainsi que pour ceux relevant de notre champ de syndicalisation, un préavis de grève de 0 à 24 heures pour la journée du 5 décembre 2024.

Ce préavis s'insère dans le préavis en cours relatif aux agents des collèges envers lesquels vous avez renié vos engagements et, pour agrémenter le tout, poursuivi en entravant l'exercice de leur droit de grève. 1607h, LDG, contractualisation à outrance et aujourd'hui limitation du droit de grève... une nouvelle fois, la collectivité s'est emparée avec délectation des possibilités offertes par la loi Macron de 2019 pourtant officiellement contestée par le mouvement politique dont vous vous revendiquez¹. Comme à chaque fois qu'elle a succombé à la gourmandise, la collectivité est allée au-delà de ce qu'impose cette loi, déjà riche en régressions.

Au niveau local, nous vous demandons donc de vous dissocier, à travers des actes concrets, de la politique menée par le gouvernement Macron / Barnier. Pour cela, il est temps de stopper certaines pratiques dans la collectivité et d'en réajuster le sens.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ le Syndicat CGT
J. CHAUSSON

1 Scrutin n°1923 de la 15e législature : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/scrutins/1923>